

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 24 (1886)  
**Heft:** 29

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-189342>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**CAUSERIES DU CONTEUR**

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

**Les eaux.**

Chaque année, au commencement de l'été, nombre de personnes éprouvent un vague malaise. Elles le disent du moins. Pour guérir ce joli petit mal, on a recours à certains médecins qui s'annoncent comme médecins des eaux. Ce n'est pas une faculté à part ; tout docteur peut se faire, à l'occasion, médecin des eaux, pour être agréable à sa clientèle. Il suffit pour cela d'être un homme du monde ou un homme d'esprit, et de savoir ordonner aux gens ce qu'ils désirent.

Madame a envie d'aller à Aix ? On la consulte pour une maladie qui justifie ce choix. Préfère-t-elle Baden ? Il n'est pas difficile de lui trouver quelque bôbo approprié à la circonstance, et ainsi de suite.

Si les personnes qui vont aux eaux avaient réellement tous les maux qu'on leur prête, les bains les plus à la mode, les plus enchanteurs, ne seraient que de véritables hôpitaux offrant un spectacle naissant des infirmités humaines.

La conviction que l'on a généralement qu'il n'y a aux eaux que des gens bien portants, sert à merveille les vrais malades. La coquetterie féminine y trouve son compte. On sauve les apparences, en inventant, à côté de maladies réelles, des maux de fantaisie, très bien portés dans le monde et qui deviennent quelquefois à la mode. Les vapeurs ne datent que du siècle dernier ; elles ont fait place aux migraines, qui, elles-mêmes menacent d'être détrônées par une maladie nouvelle connue sous le nom d'anémie du cœur.

Les remèdes comme les eaux ont leur vogue, et Corvisart disait en plaisantant : « Il faut se hâter de profiter du remède pendant qu'il guérit. » Ce mot spirituel est surtout applicable aux eaux minérales et thermales.

Pour qu'une source minérale ou thermale soit à la mode, il ne faut pas qu'elle se trouve dans le voisinage de la ville qu'on habite. La première qualité d'une eau qui se respecte, c'est de couler dans un lieu solitaire, dans un vallon des Vosges, ou dans une gorge des Alpes. Plus le remède est éloigné, plus on y a foi.

Pour échapper à la responsabilité immédiate de la cure, ceux qui recommandent les eaux ont imaginé l'axiome thérapeuthique suivant : « L'effet des eaux ne se fait pas sentir pendant le traitement, mais plusieurs mois après et principalement pendant

l'hiver. » De cette manière, ils bénéficient des cas de guérison que la nature, ce grand médecin, peut amener fortuitement pendant l'espace de quelques mois.

(*Baigneurs et buveurs d'eau*, par Ch. Braime.)

*Le colonel Ramollot passe l'inspection des barbes de son régiment. Il paraît satisfait.*

Mille cartouches ! suis content !... v's avez laissé pousser vos barbes, s'l'on l'ord'nance du m'nist. B'langer s'ra content d'r'giment... (Il va et vient.) Mille cartouches ! qu'qu' j'veo là ? Qu'est qu'c'est c't homm' qui n'a pas sa barbe ? Sors des rangs un peu pour voir...

*Le soldat*, sortant des rangs. — Mon colonel !

*Le colonel*. — Qué qu't'as fait de ta barbe... Pourquoi qu't'as pas d' barbe ?

*Le soldat*. — Mon colonel...

*Le colonel*. — L'ordre est pour t' l' monde ! Plus d' blances-becs dans l'armée... v' s'entendez...

R'ponds, pourquoi qu't'as pas laissé pousser ta barbe ?

*Le soldat*. — Je la laisse pousser, mon colonel ; mais elle ne pousse pas.

*Le colonel*. — Tu t'fiches d'moi ? Mille cartouches !

*Le soldat*. — Non, mon colonel, tâtez voir... vous verrez... je n'ai que du duvet.

*Le colonel*. — Du d'vet... Comme les édredons... est-ce que tu m'prends pour un imbécile. Tu dis que t'as pas de barbe.

*Le soldat*. — Je le dis parce que ça est, mon colonel.

*Le colonel*. — T'es donc pas un homme ?

*Le soldat*. — Si, mon colonel, mais je suis glabre.

*Le colonel*. — Glabre ! quoi, glabre ? Qu'est-ce que tu veux dire avec ton glabre ? Tu t'fiches d'moi. J'sais qu'on s'fiche d'moi dans l'r'giment. Y a une consigne ou y en a pas ! La consigne, c'est d'porter un' barbe... Tu comprends ?

*Le soldat*. — Oui, mon colonel.

*Le colonel*. — Cap'r'al, vous allez m' fourrer c't homme à la sall' d' p'lice, jusqu'à ce qu'il ait d' la barbe... J'veux que tous mes hommes aient d' la barbe, même ceux qui n'en ont pas, mille cartouches !

*Le caporal*. — Ça pourra être long, mon colonel.

*Le colonel*. — Répliqu'z pas, obtemp'r'z... L'ministre m'a dit pers'nell'ment... Il faut qu' tous les

hommes aient la barbe ! J'ai dit : Tu l' veux... ça s'ra fait ! et ça s'ra fait !

*Le caporal.* — Bien, mon colonel.

*Le colonel.* — Quant aux autres, j' suis content. Seulement, faud'ra s'laver un' fois par s'maine... V's avez de très belles barbes, mais elles sont sales... Faut êtr' propre, tendez-vous ! En avant, marche ! (En s'en allant.) Glabre ! Quoi, glabre !... Quequ'mot de l'Acad'mie... pour n' pas porter sa barbe... histoire d' faire de l'opp'stion à la Rép'blique... Ca doit être un orléan'ste ! ..

#### Les vaches d'Appenzell.

La partie méridionale du canton d'Appenzell conserve encore quelque chose de la simplicité primitive des anciennes meurs suisses. L'élevage des bêtes à cornes, le pâturage des Alpes et la fabrication des fromages sont la plus importante et presque la seule branche de revenu des habitants.

La race de vaches particulière à ce canton est de couleur brune très foncée, et cette robe y est considérée comme la plus belle. — Pour les formes, on demande que la tête soit courte et légère, les cornes peu longues et relevées, le corps rond, les hanches peu saillantes, les jambes courtes et droites. Le fanon doit commencer au menton et descendre jusqu'aux genoux. La robe seule, lorsqu'elle est brune, augmente de 20 à 30 francs le prix d'une vache, et bien des fruitiers sont fiers d'avoir leur troupeau uniquement composé de vaches brunes.

Chaque fruitier met tous ses soins à se procurer une bonne vache conductrice ; non seulement elle doit réunir les conditions que nous venons d'indiquer, mais surtout elle doit bien guider le troupeau et savoir chercher au loin les meilleures pâturages. C'est elle qui porte la cloche, c'est elle qui est à la tête du troupeau et qui lui sert de guide.

On a souvent remarqué que chaque vache occupe dans le troupeau un certain rang que la force seule détermine, et que partout les plus faibles sont obligées de céder aux plus fortes. Si une vache étrangère est introduite dans un troupeau, elle a à lutter avec toutes les autres jusqu'à ce que son rang soit déterminé, et l'on a même des exemples que, si deux vaches d'égale force se disputent la première place à la tête du troupeau, il faut de toute nécessité les séparer, sans quoi elles finiraient par se tuer.

Comme les pâturages des Alpes ne sont pas séparés par des clôtures, que les bêtes peuvent pâtrir où bon leur semble, il est d'un grand intérêt pour chaque fruitier d'avoir à la tête du troupeau une bonne vache conductrice. C'est elle qu'on trait la première ; elle sort aussi la première de la hutte et les autres la suivent successivement. De cette manière, les vaches de chaque troupeau restent réunies ; non seulement les troupeaux ne se mêlent pas, mais, chose plus remarquable encore, chacun se forme un canton particulier, où il reste sans anticiper sur ses voisins.

Si un troupeau est chassé des pâturages qu'il a adopté, ce qui est sévèrement défendu, alors la vache conductrice, suivie de toutes les autres, court à la hutte, et il faut tout de suite les rentrer à l'éta-

ble et les attacher toutes. Le lendemain, elles retournent à leurs pâturages accoutumés. Si on ne les attache pas, elles se dispersent et s'en vont, les unes d'un côté, les autres d'un autre. Quand un fruitier trouve à acheter une bonne vache conductrice, connue pour telle, et qu'avec la robe brun foncé elle a une raie blanche sur le dos et une autre sous le ventre, il la paie toujours 30 à 40 francs au-dessus du prix courant.

#### Lo troblion.

Lâi a dâi dzeins, atant permi clliâo que n'ont rein qu'è permî lè retsâ, qu'âmont à bin vivrè et sè regalâ dè fins bocons, sein trâo s'eincousenâ dè cein que pâo arrevâ ; et lâo fâ rein dé férè dâi dettès poru que pouéssont bafrâ fin et bon, et tant pî se faut férè betetiu ào bet.

Y'ein a dâi z'autro que sont tot lo contréro, et quand bin l'ont prâo dè quiet, l'ont adé poâire dè crêvâ dè fan et s'accordont pas pî bin adrâi lâo viâ. Se vont dein lo défrou, on bocon dè pan rassi, que saillont dè lâo fata et on bocon dè talon dè toma que faut onco bin raelliâ, lâo sâi dè dinâ avoué dou déci dâo meillâo marlsi, et à l'hotô sont quasu po medzi cein que lè caions refusont po férè ardzeint dè tot lo bon.

Se clliâo que font dinsè lâi trâovont dâo plisi, grand bin lâo fassè ! sont bin maitrè dè lo férè ; mà se lè pourrèz dzeins et lè z'ovrâi que travaillorent por leu s'in dussont recehintrè, l'ont too, et foudrài adé que lâo z'arrevâi tot coumeint à Tourlourou.

Tourlourou avâi 'na fenna qu'êtai tant pegnetta et racauda, que le ne cosâi pas pi la viâ à clliâo que le dévessâi nuri et abrévâ, et se n'hommo étai coumeint lè z'ermaillâs dâo Pays d'amont, « ne lâi cé-dâvè ein rein ». Tourlourou, tot parâi, sè tegnâi adé on verro dè bon vin po offri onna verrâ sâi ào préfet, sâi ào dzudzo, sâi ào conseillier, kâ sè faut adé bin teni avoué lè gros, et s'êtai atsetâ on bossaton d'Yvorne, et dâo tot bon.

On dzo que lè tatérets dévessont reteni son tâi, Tourlourou avâi du alla à la tiola et coumeint lè cherpentiens étiont assebin perquie et que tot cé mondo étai à la dzornâ, faillâi tot cein nuri. Ein parteint, lo matin, Tourlourou, qu'êtai on bocon ein couson dè son bossaton, vu que tot cé mondo étai perquie, sè peinsâ, po preservâ sa finna gotta, de mettrè dessus lo fond dâo bossaton : *Troblion*. Ye preind on bocon dè griye bliantse, écrit lo mot ein sè deseint : ora ne risquè rein ! et dit à sa fenna dè teri à l'autro bosset po lè z'ovrâi.

La fenna, que regrettâvè dzâ lo vin que clliâo z'hommo allâvont fifâ, lâo z'arâi prâo bailli dâo liquide dè borné, copâ dè venégro, se l'avâi ousâ ; mà coumeint cein ne sè poivè pas, le va à regret pè la câva ; mà quand le vâi su lo bossaton : *Troblion*, le fe : baquet ! l'est bon por leu, et po espargni lo penatset, lâo bailli à remollie-mor l'Yvorne, dè cé troblion que tot parâi on ne sein sâi qu'è po férè dâo venégro ; et dè bio savâi que lè z'ovrâi s'ein sont reletsi lè pottès ào grand conteintemeint dè la pernotta que sè peinsâvè : se saviont cein que bâivont,